# Variante de tracé - tronçon S2

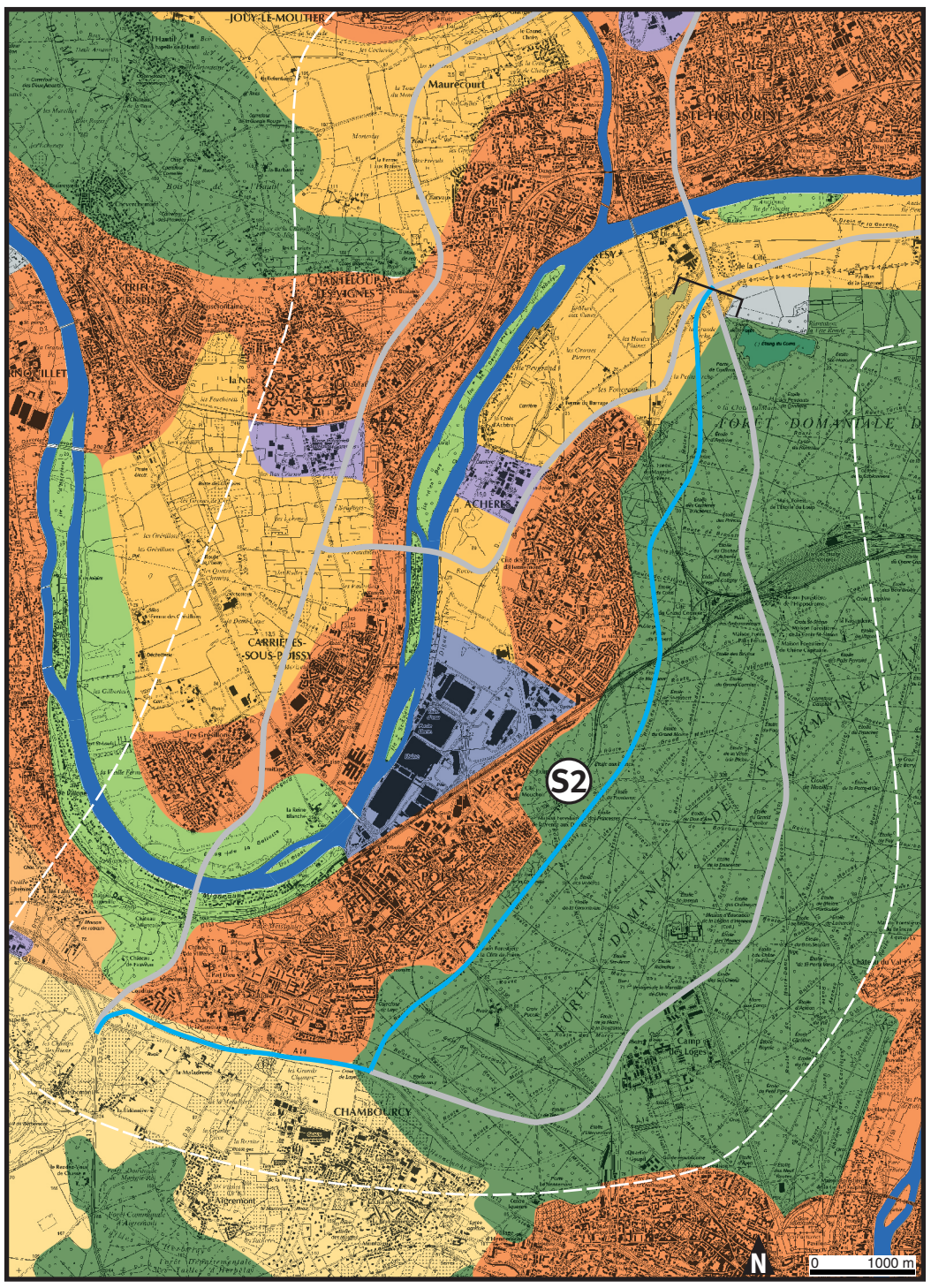

Forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye.

Franges de Poissy et A 14.

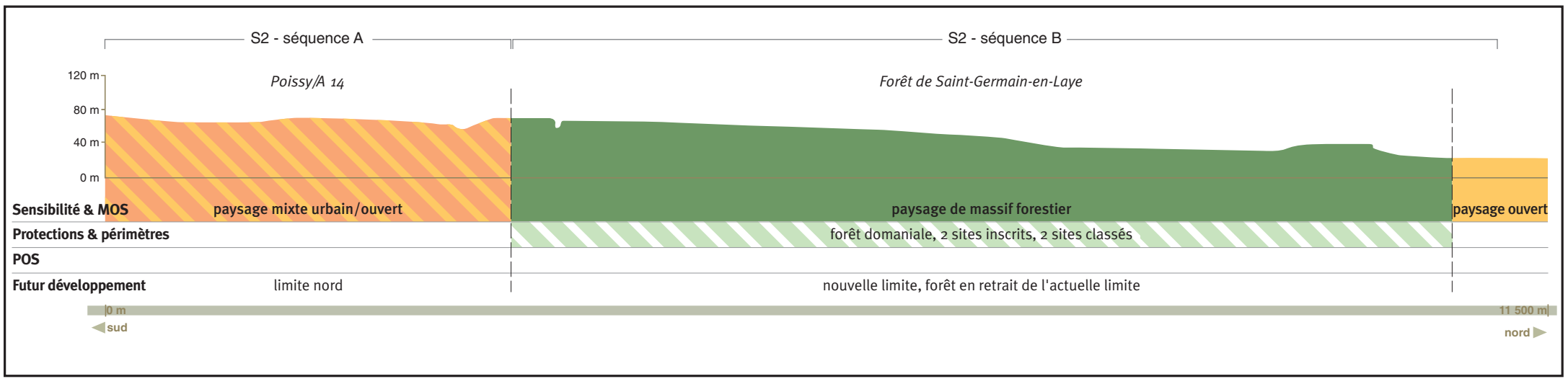


Ce tronçon traverse

- deux zones très sensibles : paysage urbain et paysage ouvert à dominante agricole sous pression urbaine, et le massif forestier de Saint-Germain-en-Laye
- et une zone sensible : paysage ouvert de la boucle de Saint-Germain.

Au niveau de l'A14, le tronçon emprunte la voie existante, en déblais ou enterré. Ce passage est peu perceptible sur le site.

La traversée de la forêt domaniale de Saint-Germain est envisageable uniquement si le tronçon est enterré en tunnel. En effet, la tranchée couverte nécessiterait la déforestation de l'emprise. Aussi, entant donné la proximité de l'urbanisation de Poissy, le passage de la Francilienne entraînerait la destruction de la forêt sur cette frange et le recul de son territoire.

La traversée des espaces ouverts en remblais entraînerait la destruction de la morphologie du site et créerait de forts impacts visuels, qu'aucun aménagement ne permettrait d'intégrer.